

BIBLIOTHEQUE DE HOUPPEVILLE

Portage à domicile



Comment ça fonctionne?

- Un premier entretien avec deux bibliothécaires va établir votre profil lecteur.
- Un passage régulier d'un bibliothécaire chez vous (toutes les 3 semaines environ, sur rendez-vous ou sur un créneau de 30 minutes établi à l'avance) qui échangera 3 livres choisis selon vos crières.
- Les documents seront automatiquement attribués à votre compte lecteur au départ de la bibliothèque et restitués par le bibliothécaire.



De quoi s'agit-il?

Le portage à domicile est un service qui permet aux personnes résidant à Houppeville qui ne sont pas en mesure de se déplacer à la bibliothèque d'avoir accès à l'emprunt de documents.



Suis-je concerné?



Toute personne empêchée de se déplacer momentanément ou non pourra bénéficier de ce service. Sont concernées :

- personnes en convalescence,
- personnes accidentées,
- femmes enceintes contraintes de rester alitée,
- personnes en situation de handicap,
- personnes âgées en difficulté pour se déplacer.

Que faire pour en bénéficier?

Se signaler en mairie ou à la bibliothèque:

par téléphone: 02 35 59 12 24

par courriel: bibliotheque@houppeville.fr